

Communiqué de presse

Mines d'uranium : l'IRSN prêt à poursuivre ses actions et à contribuer à la mise en œuvre des recommandations du groupe d'expertise pluraliste (GEP)

Le groupe d'expertise pluraliste sur les mines d'uranium du Limousin (GEP) a remis, le 15 septembre, son rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer et au président de l'Autorité de sûreté nucléaire. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, en tant qu'expert public, a joué un rôle déterminant dans la mise en place et l'aboutissement de cette démarche originale. Il est maintenant prêt à contribuer à la mise en œuvre des recommandations formulées par le GEP en mobilisant ses compétences et sa connaissance du dossier au côté des autres acteurs impliqués dans la gestion des anciens sites miniers d'uranium.

La remise officielle du rapport du GEP marque la conclusion d'une initiative ambitieuse et originale du fait de son caractère pluraliste. L'IRSN, déjà fortement impliqué sur le dossier des anciens sites miniers d'uranium et convaincu de l'intérêt des démarches pluralistes, a soutenu cette initiative dès ses prémices.

Tout au long des travaux du GEP, l'IRSN a apporté une contribution déterminante et des moyens humains conséquents pour permettre au groupe d'accomplir sa mission. Sur la cinquantaine d'experts ayant pris part aux travaux, une quinzaine provenait ainsi des rangs de l'institut. Parmi ceux-ci, plusieurs ont joué un rôle particulier en prenant en charge le secrétariat scientifique du GEP et la co-animation de ses quatre groupes de travail. L'institut a également apporté au GEP une contribution scientifique et technique directe qui a donné lieu à la publication de huit rapports IRSN. Ces rapports sont accessibles sur les sites internet de l'IRSN (www.irsn.fr) et du GEP (www.gep-nucleaire.org/gep). Ils apportent un regard approfondi sur la situation des sites de la principale division minière du Limousin et explorent, au travers d'un exemple, la question de l'évaluation des risques pour les écosystèmes.

Parmi les diverses conclusions et recommandations formulées par le GEP, plusieurs concernent des domaines sur lesquels l'IRSN peut apporter une contribution et renforcer les actions qu'il a déjà engagées au travers du programme MIMAUSA et des diverses expertises qu'il mène au côté des pouvoirs publics.

Le programme MIMAUSA est dédié à la mémoire des sites concernés par l'exploitation de l'uranium en France et à la prévention des risques qui pourraient résulter de leur reconversion. Il a conduit à mettre à la disposition du public, pour la première fois en France, un inventaire exhaustif des anciens sites miniers d'uranium. L'inventaire MIMAUSA a été publié sous une première version en 2004 puis, dans une version plus complète et mise à jour, fin 2007. La base de données mise en ligne en 2009 est venue compléter les informations contenues dans l'inventaire en les enrichissant de données nouvelles et de fonctionnalités modernes d'interrogation. Au terme de ses travaux, le GEP a souligné l'intérêt du programme MIMAUSA et l'importance qu'il peut jouer pour la gestion à long terme des sites et l'information du public.

Dans le domaine des études et recherche, le GEP recommande aux pouvoirs publics d'encourager la mise en place de programmes afin d'améliorer la connaissance des mécanismes contrôlant l'impact des sites miniers. Dans ce cadre, l'IRSN se propose de poursuivre et de développer ses actions de recherche sur l'évaluation du risque pour les écosystèmes lié à la présence d'uranium. Il envisage également d'initier de nouveaux programmes sur d'autres sujets soulignés comme étant particulièrement importants par le GEP.

Dans le domaine de la surveillance, les recommandations du GEP sont d'ores et déjà prises en compte par l'IRSN dans l'évolution de son dispositif de surveillance de la radioactivité de l'environnement sur le territoire français. Cette évolution permettra de couvrir de manière plus complète et spécifique les impacts associés aux anciens sites miniers d'uranium.

Pour suivre la mise en œuvre de ses recommandations, le GEP souligne également l'importance de disposer de lieux de dialogue pluraliste, aux niveaux local et national. Dans la continuité de la démarche volontariste d'ouverture à la société qu'il mène maintenant depuis de nombreuses années, l'IRSN s'efforcera d'y contribuer en apportant son soutien aux commissions locales d'information et de suivi qui voudront s'approprier les conclusions du GEP. L'IRSN veillera également à impliquer les acteurs de la société dans les travaux, études et expertises qu'il conduit dans le domaine des sites miniers, en particulier dans le cadre du programme MIMAUSA.

Contact presse : Pascale Portes, Tél: 01.58.35.70.33, E-mail : pascale.portes@irsn.fr

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) est l'expert public national des risques nucléaires et radiologiques. Il contribue à la sûreté des installations nucléaires par son appui technique à l'Autorité de Sûreté Nucléaire et au délégué de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Défense. Il assure la surveillance radiologique de l'environnement et des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants. Il mène les recherches qui lui sont nécessaires pour évaluer les risques de manière indépendante. Il contribue à l'information du public sur ces risques.

L'IRSN est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, du ministère de la Défense et du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.